Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB230921111-AR

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

FONCIER - URBANISME

DB230609081

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le deux juin, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 33

Absente : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

22 : CESSION DU CELLIER SITUEE TUSSAH 3 – 5 PLACE RAOUL FOLLEREAU SUR LA PARCELLE AV 748

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014, la Commune avait délibéré pour l'acquisition de divers éléments du patrimoine situés dans le quartier Saint Michel, dans le cadre de la dissolution de l'actif de la SEMIPA. Parmi ces biens, figurait un cellier (lot 1423 -Tussah 3) utilisé par un propriétaire privé.

La Ville a constaté qu'un propriétaire privé avait acheté, avant sa dissolution, à la SEMIPA, un appartement, un garage et un cellier. Toutefois, lors de la signature de l'acte notarié, le cellier -lot 1423- a été oublié.

Afin de régulariser cette situation, la ville a acquis le cellier à l'euro symbolique avec l'engagement de le revendre au propriétaire privé à l'euro symbolique également.

Il convient donc d'accepter cette cession à l'euro symbolique à Monsieur CAUMET Jean-François, propriétaire actuel du cellier (Tussah 3 - lot 1423 -parcelle AV 748), situé 5 Place Raoul Follereau.

L'acquéreur prendra en charge les frais d'acte.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB230921111-AR

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de:

- **Approuver la cession à l'euro symbolique du cellier (Tussah 3 - lot 1423 parcelle AV 748), situé 5 Place Raoul Follereau, à Monsieur CAUMET Jean -François**
- **Accepter le principe de la prise en charge des frais d'acte, par l'acquéreur**
- **Autoriser le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.
Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 9 juin 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)